

je voudrais proposer ne soit pas tout à fait régulier. D'après ce que j'ai pu voir, nous en sommes venus à la conclusion que nos représentants sont allés à Torquay et, à leur retour, nous ont simplement rendu compte de ce qui avait eu lieu, mais que nous avons constaté, au cours de nos délibérations, qu'il eut peut-être été utile de les voir avant leur départ, de discuter quelques-uns des problèmes qu'ils auraient à traiter et peut-être de leur donner certaines directives. Si les règlements le permettent, je voudrais proposer de recommander qu'à l'avenir, lorsqu'il devra y avoir une conférence commerciale internationale, nos représentants s'abouchent avec un comité comme celui-ci, discutent avec lui quelques-uns des problèmes qu'ils auront à affronter et reçoivent des directives ou recherchent notre avis; puis, à leur retour, nous pourrions prendre connaissance de leur compte rendu, discuter avec eux pour voir ce qui a été accompli et établir la comparaison. Je ne sais pas, je le répète, si ma proposition est admissible en vertu des règles de procédure. Peut-être M. Fleming et d'autres de nos collègues, qui ont plus d'expérience que moi, pourraient tirer l'affaire au clair, mais j'estime qu'il serait bien préférable de conférer avec ces messieurs avant leur départ et ensuite d'avoir leur rapport à leur retour.

M. FRASER: Ne pensez-vous pas, monsieur le président, que la Commission du tarif douanier a dû recueillir des renseignements depuis l'accord de Genève et savait à quoi s'en tenir dans chaque cas. Elle savait quelle sorte de marché elle pouvait faire, parce qu'elle avait vu les fabricants, les exportateurs et les importateurs. Ceux-ci le reconnaissent.

M. CRESTOHL: Alors en quoi consistent les fonctions de notre comité.

M. BALCOM: Elles sont éducatives.

M. CRESTOHL: Je suggère cette façon de procéder, simplement parce que je crois qu'elle nous serait utile. La Commission a sans doute recueilli ses données pendant des années. Qu'elle communique ses renseignements à la Chambre et lui demande son avis avant d'agir, au lieu que le Parlement soit mis en face d'un fait accompli.

M. CARROLL: Le Comité donne des instructions assez claires lorsqu'il dit:

Votre comité recommande que lors des futurs pourparlers commerciaux avec d'autres pays, le gouvernement s'en tienne au principe actuel qui veut que nulle restriction ou réduction de la marge de préférence ne soit consentie sans recevoir en retour une compensation pleinement suffisante.

Il me semble que même s'ils comparaissaient devant notre comité, nous ne pourrions pas leur donner des instructions plus claires.

M. FRASER: Là-bas, il leur faut continuellement cacher leur jeu.

M. MACDONNELL: Ne pensez-vous pas, monsieur le président, que s'ils venaient ici en premier lieu, ils ne pourraient discuter que des généralités, parce que, comme l'a dit M. Fraser, ils ne peuvent pas montrer leurs cartes. S'ils ont des secrets professionnels, ils doivent les garder pour eux. L'idée est attrayante, mais ne me paraît pas pratique.

Le PRÉSIDENT: Alors, l'idée est rejetée. Pendant l'ajournement nous aurons le temps de l'étudier plus amplement et M. Crestohl pourra la présenter quand nous nous réunirons de nouveau.

M. CRESTOHL: J'ai dit, au début de mes remarques, que ma proposition pouvait être risquée, car je n'étais pas assez bien au courant de la procédure. Mais quand on est en face d'un fait accompli, que peut-on faire? Devons-nous dire qu'ils ont bien agi, ou les critiquer?

M. MACDONNELL: Est-ce que les gouvernements ne sont pas obligés de faire la même chose parfois?